

Georges Martin (homme politique)

Georges Martin, né le 19 mai 1844 à Paris et mort le 1^{er} octobre 1916 dans la même ville^{note 1}, est un homme politique, médecin et franc-maçon français.

Très engagé dans la promotion des valeurs républicaines et laïques, il est l'un des grands acteurs des progrès sociétaux de la fin du XIX^e siècle en France, tels l'émancipation des femmes, l'assistance aux enfants et la réouverture des bureaux de bienfaisance de Paris. Il joue également un rôle notoire dans l'histoire de la maçonnerie française en tant que membre fondateur, en 1880, de la Grande Loge symbolique écossaise et, avec Maria Deraismes, le précurseur du Droit humain international, première obédience mixte.

Biographie

Éducation et études

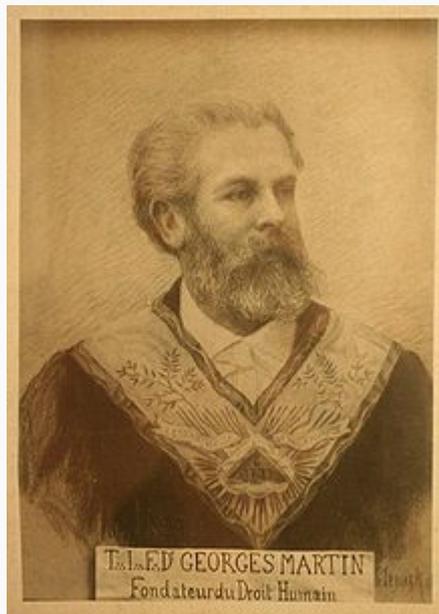
Georges Martin, est né le 19 mai 1844^{note 1} à Paris au 101 rue Mouffetard d'un père pharmacien, Marie Hippolyte Joseph Martin, originaire de Sologne et d'Anne Françoise Caroline Faffe. Son père le fera instruire chez les jésuites de la rue Lhomond^{2,3}.

Lauréat d'un baccalauréat littéraire en 1861 puis d'un baccalauréat scientifique en 1863, il entreprend des études de médecine à la faculté de Paris. Il interrompt celles-ci trois ans plus tard afin de s'engager dans les troupes de Garibaldi. Georges Martin reprendra ses études à Montpellier, qu'il achève avec succès en 1870 - par l'obtention du titre de docteur en médecine².

L'engagement politique

Georges Martin s'engage très vite pour les idées et activités républicaines et prend part aux dernières luttes de l'opposition républicaine contre l'Empire. En 1866, il part à la conquête de la Vénétie avec les troupes de Giuseppe Garibaldi ; au quartier Latin, il est au nombre des

Georges Martin



Fonctions

Sénateur du département de la Seine

1885 – 1890
(5 ans)

Conseiller municipal de Paris

1874 – 1892
(18 ans)

Conseil de surveillance de l'Assistance publique

Conseiller général à Lamotte-Beuvron

1897 – 1916
(19 ans)

Biographie

Nom de naissance Marie Georges Hippolyte Martin

Date de naissance 19 mai 1844

Lieu de naissance Paris

Date de décès 1^{er} octobre 1916 (à 72 ans)

Lieu de décès Paris 13^e

dirigeants de l'action démocratique. En septembre 1870, au lendemain de Sedan, lorsque l'armée de Châlons, commandée par le maréchal de Mac Mahon, y fut encerclée et vaincue, il se met au service de la République et reçoit une affectation d'aide major à l'ambulance du fort d'Issy. Après la capitulation, il se retire dans sa propriété familiale de Lafarge, en Sologne². S'il est déjà médecin à Sceaux, ce n'est qu'après mai 1871, lors de la fin de la Commune de Paris, qu'il installe son cabinet de médecin, rue Mouffetard à Paris. Le dévouement et le désintéressement qu'il montre dans l'exercice de son métier le rendent aussitôt populaire^[réf. nécessaire].

En 1874, il est élu au Conseil municipal de Paris comme conseiller du quartier de la Gare, et sera réélu à trois reprises, en 1878, 1881 et 1884⁴. Il rend les plus grands services au conseil dans les questions d'assistance publique (assistance aux enfants, aux infirmes, aux personnages âgées)². Il se déclare partisan de l'autonomie communale et participe à la fondation du groupe qui porta ce nom¹.

En 1876, il propose au conseil municipal le vote d'une loi sur les accidents de travail. Élu au Conseil de surveillance de l'Assistance publique, il prépare la réorganisation des bureaux de bienfaisance de Paris, et souligne la nécessité de laïciser les services hospitaliers².

En 1880, il renonce à ses activités de médecin afin de se consacrer pleinement à la vie de la cité². En 1884, il est élu président du Conseil général de la Seine et doit en démissionner un an plus tard, en 1885, afin d'accepter son élection comme sénateur de ce même département. Il est alors le plus jeune de cette assemblée. Il s'efforce durant son mandat de sénateur de faire réaliser les réformes qu'il a préconisées au niveau départemental et au niveau municipal². Il siège à l'extrême gauche, et reste constamment associé aux votes soutenus par cette minorité¹.

Battu aux élections de 1891, il s'installe dans le Loir-et-Cher¹ et se présente août 1897 au conseil général dans le canton de Lamotte-Beuvron où il sera réélu jusqu'à la fin de sa vie. À quatre reprises, sa candidature aux élections législatives lui permet d'exposer au cours de la campagne les idées républicaines et laïques².

Son nom reste associé à l'arrêt du Conseil d'État du 4 août 1905 qui a joué un rôle majeur dans le domaine du droit des contrats administratifs⁵.

Parcours maçonnique

Défendant des idéaux progressistes et républicains tels que la laïcisation de l'éducation et l'émancipation des femmes, Georges Martin est amené à fréquenter les francs-maçons et notamment les amis de Léon Richer et de Maria Deraismes. Il est initié le 21 mars 1879 à la loge Union et Bienfaisance⁶, travaillant au Rite écossais ancien et accepté et située au siège de la Grande Loge de France.

Il participe à la lutte des loges bleues contre le « pouvoir absolu » qu'il reproche au Suprême Conseil de France et fait partie des membres dissidents qui fonderont, en 1880, la Grande Loge symbolique écossaise. Cette « loge-mère » deviendra la base du futur « Droit humain ».

Sépulture	<u>La Ferté-Saint-Aubin</u>
Nationalité	 France
Parti politique	<u>Gauche démocratique</u>
Conjoint	Irma Marie Eugénie Laîné (Marie Georges Martin)
Diplômé de	faculté de médecine de Paris et Montpellier
Profession	Médecin et homme politique
Religion	<u>Athée</u>
Résidence	5, rue Jules-Breton, Paris 13 ^e

Le 14 janvier 1882, Georges Martin assiste à l'initiation d'Irma Marie Eugénie Lainé à la loge *Les Libres Penseurs* du Pecq, avec qui il se mariera sept ans plus tard, en 1889. Cette union le renforce dans sa détermination d'obtenir que les loges, jusque-là uniquement masculines, accordent aux femmes l'initiation maçonnique⁷. La création de loges mixtes lui paraît la meilleure façon de procéder afin de réaliser ce dessein.



L'investissement de Georges Martin en l'Ordre mixte du Droit humain fut notoire.

Le 13 juin 1890, la loge *Jérusalem Écossaise* effectue un appel global aux obédiences françaises dans le but que l'une d'entre elles prête un local à la loge mixte *Le Droit des Femmes*, qu'elle a l'intention de fonder. Ces tentatives

aboutirent en fin de compte à la création - révolutionnaire - d'une nouvelle obédience maçonnique, l'Ordre maçonnique mixte international « le Droit humain ». La fondatrice Maria Deraismes, aidée et soutenue par Georges Martin, meurt un an après la création du Droit humain⁷. À partir de ce décès, il investit temps et argent dans la nouvelle obédience mixte.

Georges Martin prévoit l'extension de la maçonnerie mixte dans le monde entier, c'est pourquoi il crée en 1901 le Suprême Conseil universel mixte « le Droit humain » afin que les femmes puissent accéder aux hauts grades⁷.

Sa femme, Marie-Georges Martin (née Irma Eugénie Marie Lainé), meurt peu après la déclaration de guerre en 1914. Ce double événement frappe l'homme politique français dont la santé se détériore. Il meurt le 1^{er} octobre 1916 dans sa demeure du 5 rue Jules-Breton³ qu'il avait fait édifier pour le Droit humain⁷. Il est enterré à La Ferté-Saint-Aubin^{8, note 1}.

Ainsi, par l'organisation de l'obédience à l'aide de structures stables et internationales ainsi que par l'acquisition d'un important siège, il a totalement assumé, de 1893 à 1916, la charge léguée par Maria Deraismes.

Hommage



Georges Martin légua sa demeure sise au 5, rue Jules-Breton, Paris 13^e à l'Ordre maçonnique mixte international « le Droit humain ». Aujourd'hui le bâtiment en est le siège.

La loge n° 1892 du Droit humain international, située au Paraguay, porte le nom de Georges Martin en son hommage et porte le numéro 1892 en référence à l'année où il soutenu la création du Droit humain⁹.

Notes et références

Notes

1. La notice biographique du Sénat donne une naissance en 1845, et un décès le 3 octobre, à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher)¹. Mais le dictionnaire de Ligou, plus détaillé et en accord avec l'acte de décès, a été ici privilégié.

Références

1. « MARTIN Georges (https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/martin_georges1345r3.html) », sur *senat.fr* (consulté le 6 janvier 2022).
2. Ligou 2012, p. 792.
3. « Acte de décès n° 2800 du 2 octobre 1916, 13^e arrondissement (<http://archives.paris.fr/s/4/etat-civil-actes/>) », Mairie de Paris (consulté le 7 janvier 2022).
4. « Georges Martin (<http://www.droithumain-france.org/node/145>) », sur *droithumain-france.org*.
5. Conseil d'État, arrêt du 4 août 1905, 14220, publié au recueil Lebon (<https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000007634199/>) sur *Légifrance*.
6. *Mayeur et Schweitz 2001*, p. 403
7. Ligou 2012, p. 793.
8. Philippe Ramond, « Alain Michon : « Nous sommes discrets, pas secrets » (https://www.lyonne.fr/ferre-saint-aubin/2016/10/22/alain-michon-nous-sommes-discrets-pas-secrets_12123514.html) », sur *L'Yonne républicaine*, 22 octobre 2016 (consulté le 10 octobre 2018).
9. (es) « Resp. Log. N° 1892 Georges Martin (<http://georgesmartindh.blogspot.be>) », sur *georgesmartindh.blogspot.be*.

Annexes

Bibliographie

 : document utilisé comme source pour la rédaction de cet article.

-  Daniel Ligou et al., *Histoire des Francs-Maçons en France*, vol. 2, Privat, 2000 (ISBN 2-7089-6839-4)
- *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Quadrige / PUF, 2012, 1357 p. (ISBN 978-2-13-055094-5)
-  Andrée Prat et Colette Loubatière, *L'ordre maçonnique le Droit Humain*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » (n° 3673), 2013, 128 p. (ISBN 978-2-13-062552-0)
-  Jean Marie Mayeur et Arlette Schweitz, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles (vol. 55) », 2001, 638 p. (ISBN 2-85944-432-7)

- Anonyme, *Georges Martin*, dans *Hommage à nos aînés*, Ordre maç.. mixte international "Le Droit humain", comité d'édition, 1957, pp. 33–42 (*plus une notice sur Marie Georges Martin*, pp.43-46)

Articles connexes

- Ordre maçonnique mixte international « le Droit humain »
- Maria Deraismes
- Suprême Conseil universel mixte « le Droit humain »

Liens externes

-
- Ressource relative à la vie publique : Sénat (https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/martin_georges1345r3.html)
-
- Notices d'autorité : VIAF (<http://viaf.org/viaf/8125149068425365730000>) · ISNI (<https://isni.org/isni/0000000447122099>) · BnF (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb124215632>) ([données \(https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb124215632\)](https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb124215632)) · IdRef (<http://www.idref.fr/248778005>) · GND (<http://d-nb.info/gnd/1055451412>) · NUKAT (<http://nukat.edu.pl/aut/n%202005071677>) · WorldCat (<https://www.worldcat.org/identities/viaf-8125149068425365730000>)
- « Georges Martin (homme politique) », dans Adolphe Robert et Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, Edgar Bourloton, 1889-1891 [détail de l'édition]
- « Georges Martin (homme politique) », dans le *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, sous la direction de Jean Jolly, PUF, 1960
- Site officiel de l'Ordre maçonnique mixte international "Le Droit Humain" (<http://www.droit-humain.org>)
- Site de la Fédération française du Droit Humain (<http://www.droithumain-france.org>)
- Les obédiences françaises (http://www.fm-fr.org/ressources/index.php?cat_id=5&page=1)

Ce document provient de « [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Georges_Martin_\(homme_politique\)&oldid=209221167](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Georges_Martin_(homme_politique)&oldid=209221167) ».

■